

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 mai 2022

Excusés : N. Paccini (pouvoir à C. Jacobs), S. Andriot, X. Francisco, A. Talbot (pouvoir à N. Yvrard).

Secrétaire de séance : J. Gallin-Martel

**Publicité des délibérations** : Désormais les communes de + de 3500 habitants ont obligation de publier (site internet ou bulletin municipal) les délibérations prises. Les communes de – de 3500 habitants peuvent toujours choisir leur mode de publicité. Proposition d’opter pour la reconduction de notre fonctionnement actuel (comptes-rendus des conseils municipaux sur le site internet et dans le TUN et affichage des délibérations en mairie). Les dates des Conseils Municipaux seront annoncées sur Panneau Pocket avec un lien vers le site internet pour voir l’ordre du jour. (Unanimité)

**Subvention exceptionnelle** association amis de la bibliothèque – déplacement formation des bénévoles : 135€ (Unanimité)

**Rapport d’activité de la bibliothèque** : La bibliothèque comporte un agent et 11 bénévoles. Le fonds de documents ouverts au prêt est de 9910 ouvrages. On compte 326 emprunteurs réalisant 8637 prêts individuels et 3984 prêts aux collectivités. La bibliothèque est actuellement sur le portail Décalog des bibliothèques du nord-Isère. En 2021, 12 actions culturelles ont été organisées : expositions, conférences, projections de films. Pour les abonnements, la réciprocité s’applique entre les bibliothèques municipales et les médiathèques CAPI. (Unanimité)

**Mission AGOAH** : Les travaux de dérasement du seuil du Bas-Vermelle et la reconstruction du pont ont été inscrits dans le budget 2022, pour réaliser les études en 2022 et programmer les travaux pour 2023. Le Bureau d’études AGOAH qui est spécialisé dans la construction d’ouvrages d’art a réalisé l’étude de faisabilité. Il est à même de réaliser la totalité des travaux : dérasement du seuil, confortement des berges, reconstruction du pont, préparation des dossiers d’autorisation (à l’exception des levés topo complémentaires, de l’étude géotechnique complémentaire et de l’étude hydraulique). Toutefois, compte-tenu du temps nécessaire pour ces différentes études, le Bureau d’Etude informe que les travaux connaîtront un probable décallage vers 2024, les travaux en rivière devant se dérouler entre mai et septembre. Proposition de retenir la proposition de Maîtrise d’œuvre d’AGOAH pour un montant total de 35 000€HT. Compte-tenu de la durée de l’étude et du chantier, une clause de réactualisation sera incluse, en fonction de l’évolution de l’indice de la construction. (Unanimité)

**Information sur l’entreprise retenue pour le seuil de la scierie** : Les travaux de dérasement du seuil de la scierie sont menés conjointement avec l’Epage de la Bourbre qui réalise des travaux au même endroit dans le cadre du PAPI (Plan d’Aménagement et de Prévention des inondations). La commune a confié à l’Epage la conduite de l’opération dans le cadre d’une convention de groupement de commande. Dans ce cadre c’est la CAO de l’Epage qui a mené les consultations des entreprises. Après négociation l’entreprise Pélissard était la moins disante, mais l’analyse détaillée de l’offre a fait ressortir un dossier technique bien inférieur à celui de Moulin TP. C’est

en définitive l'entreprise Moulin TP qui est retenue pour un montant de 103 347,00 €HT (l'estimation était à 103 280,00€). Le coût étant plus élevé que celui de Pélissard, l'Épage déposera une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de travaux conjugués sur l'amélioration du cours d'eau. (Unanimité)

**Etablissement des bureaux de votes** pour les élections législatives du 12 et du 19 Juin 2022.

**Autorisations d'urbanisme** : En réponse à la question d'une conseillère municipale, il est rappelé que les demandes d'autorisation préalable doivent être déposées en amont du projet. L'arrêté d'autorisation doit être affiché sur la parcelle pendant un mois afin de permettre le recours des tiers. Les travaux ne peuvent être engagés qu'après ce délai. Pour les permis de construire, le délai est de deux mois plus un mois de recours administratif.

**Jobs d'été** : trois jeunes sont retenus pour une semaine chacun pendant l'été.

**Ciné-été** : reconduction de la convention avec Bourgoin-Jallieu, pour une séance commune sur le terrain de l'école de Boussieu. Au programme Kirikou. (Unanimité)

**Déclarations Préalables :**

EARL Goyet Vermelle : parcelle A3, en zone A au PLU, pour construction d'un tri-tunnel de 852 m<sup>2</sup> au Carcat.

Jean-Pierre Alves : parcelle AC 339, en zone Ub au PLU, blanc et bleu bg1 au PPR, pour remplacement d'une fenêtre classique par une fenêtre panoramique, 503, rue des Châtaigniers.

SUN Connect SAS : parcelle A 162, en zone Uc au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, pour installation de panneaux photovoltaïques en toiture, 921, rue de Vermelle.

Jean-Paul Joly : parcelle AE 251, en zone Ub au PLU, pour changement de clôture : muret de 0,40 et barrière de 1,90, 101, rue Victor Hugo.

SCI GIL : parcelle AE 44, en zone Ua au PLU, pour pose d'un bloc de climatisation, 2724 RD 1085.

Isowatt SAS : parcelle AB 122, en zone Ua au PLU, bleu Bv au PPR, pour installation de panneaux photovoltaïques en toiture, 259, Ae de Ruffieu.

**Permis d'Aménager :**

Viviant Terrains : parcelle AD 125, en zone Ua au PLU, blanc, bleu Bc et rouge RC au PPR, pour création de 4 lots, 2334, RD 1085.

